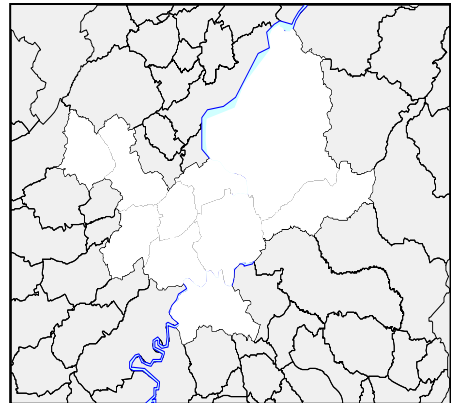


@gglo.fr

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2003
SITZUNG VOM 30. OKTOBER 2003



**L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'AGGLOMERATION
DIE KONSTITUIERENDE VERSAMMLUNG DER AGGLOMERATION**

Présence de

M. Nicolas Deiss, Préfet du District de la Sarine, Président

H. Marius Zosso, Oberamtmann des Sensebezirks

Délégués / Delegierte

Mme Dominique Nouveau-Stoffel et MM. Christoph Allenspach, Gilles Bourgarel, John Clerc, Dominique de Buman, André Schoenenweid, Jean-François Steiert et Philippe Wandeler (Fribourg)

Mmes Solange Berset, Caroline Saner et M. Félicien Morel (Belfaux)

MM. André Ackermann, Jean-Marc Kuhn et Albert Lambelet (Corminboeuf)

Damen Ursula Baumeyer-Boschung, Hildegard Hodel-Bruhin
HH. Benjamin Brägger und Christian Marbach (Düdingen)

MM. Georges Baechler, Philippe Equey et Michel Ramuz (Givisiez)

MM. Olivier Schaller, Vincent Thalmann et René Schneuwly, (Granges-Paccot)

MM. Hubert Dafflon, Christian Ducotterd et Jacques Repond (Grolley)

MM. Francis Maillard, Olivier Maradan, André Meylan et Daniel Pugin (Marly)

HH. Anton Meuwly, Roman Schwaller et Jean Schmutz (Tafers)

Mme Annelise Meyer-Glauser et MM. François Pythoud, André Tissot et Philippe Uldry (Villars-sur-Glâne)

Egalement présents / Auch anwesend :

Mme Brigitte Leiser, Cheffe de service adjointe, Service des communes

Mme Margalhan-Ferrat Corinne, Collaboratrice scientifique de l'agglomération

Mme Fiorenza Ratti, Secrétariat d'Etat à l'économie

M. Christian Wiesmann, Aménagiste cantonal, Service des Constructions et de l'Aménagement

Excusés / Entschuldigt :

M. Pascal Corminboeuf, Conseiller d'Etat, Directeur des institutions, des forêts et de l'agriculture

M. Gérald Mutrux, Chef de service, Service des communes

M. Tobler, Office du Développement territorial (ARE)



1. Ouverture de la séance et salutations du Président

Le Président. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance de l'Assemblée constitutive et de saluer parmi nous Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf, qui nous honore de sa présence, Mme Fiorenza Rati, du Secrétariat d'Etat de l'économie, Mme Brigitte Leiser, cheffe de service adjointe du Service des communes, MM. Mutrux et Tobler étant excusés. Je salue également parmi nous M. Wiesmann, Chef du Service des constructions et de l'aménagement.

Je salue également les représentants de la presse écrite et des médias, ma collaboratrice, Anne-Caroline Rappo-Demierre, qui fait office d'opératrice, et bien sûr notre Conseillère scientifique, Mme Corinne Margalhan-Ferrat, ainsi que vous-mêmes Mesdames et Messieurs les Délégués qui êtes venus au complet. Nous avons donc un quorum évident. C'est très réjouissant et, en fait, je constate qu'il y a deux différences entre l'Assemblée constitutive et un Parlement cantonal : la première, c'est la ponctualité et la seconde, ce sont les absences que nous n'avons pas, nous, à enregistrer. Je vous remercie donc de cette assiduité. La convocation a été régulièrement envoyée. Vous l'avez reçue. Est-ce qu'il y

a des remarques concernant l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. Je vous rappelle que les débats sont enregistrés.

2. Procès-verbal du 2 octobre 2003

Le Président. Le procès-verbal vous a été envoyé par mode électronique. Je propose que nous l'adoptions la prochaine fois. Il y a quelques exemplaires qui seront à disposition. L'élaboration du procès-verbal a pris un peu plus de temps pour deux raisons : la première, c'est que nous avons eu une surcharge de travail pour préparer tout cela et avec tout ce qui s'est passé ; la deuxième chose, c'est que la rédaction se fait d'une façon bicéphale au niveau de l'enregistrement en français et en allemand et il faut le composer. Nous vous l'avons mis sur vos mails hier après-midi. Nous l'approuverons donc la prochaine fois.

3. Communications du Président

Le Président. Je vous informe que soit Mme Brigitte Leiser soit Mme Margalhan-Ferrat ou moi-même participons à des colloques ou à des journées d'études concernant le problème des agglomérations. Dernièrement, nous avons participé à la journée d'information et au colloque de l'ASPAN, à Soleure, qui avait pour thème « Les agglomérations ». Je dois dire que c'était très instructif et nous avons constaté un certain nombre de choses. D'abord, Fribourg n'est pas seule à faire ce travail puisque il existe dans la plupart des cantons des réflexions sur de futures agglomérations. En tout, vingt-quatre projets-modèles. Ce que nous constatons maintenant, c'est que, finalement, l'opération fribourgeoise est très originale et je dirais même plus : que nous arrivons à la conclusion gentiment que nous sommes dans le mille. En effet, la solution est bonne. D'abord, parce que les communes doivent dès le début, à travers leurs délégués, faire la réflexion et l'approche en commun. Ce qui fait que le résultat final sera déjà le reflet large d'un assez large consensus politique puisque, comme je l'ai dit, la composition de nos commissions de travail implique que ce soient les Délégués, donc ceux qui sont directement impliqués, qui sont des représentants des communes, pour beaucoup d'entre vous, des syndic ou d'autres représentants communaux qui fassent ce travail. De plus nous avons un délai pour que la loi nous impose et selon lequel l'opération doit être terminée à la fin de l'année prochaine. C'est une

très bonne chose et, en fait, nous constatons maintenant en assistant à ces colloques que le mode est évidemment totalement différent par rapport aux modes utilisés par d'autres cantons qui font d'abord le travail d'approche, essentiellement pour déterminer quels sont les domaines d'activités en commun ou de la collaboration et, une fois que cette vaste palette est étudiée et examinée, ce que fait une des Commissions chez nous, on fixe le périmètre des communes possible. Pour l'exemple bernois, ça vous donne trois périmètres, ou ça donnera trois périmètres : le premier, le plus large avec soixante-quatre communes, les autres plus restreints. Et c'est seulement à ce moment-là que la « Knochenarbeit » se fait, c'est-à-dire le travail de persuasion des communes. Je peux vous dire que ça prend du temps. D'ailleurs Berne partira plus ou moins dans la bataille seulement vers 2008. Finalement, ceux qui souriaient un tout petit peu du modèle de loi fribourgeois sont en train de se dire que, peut-être, la solution n'est pas aussi mauvaise qu'on l'avait présagée puisque l'opération sera effectuée rapidement et en 2005, au printemps, nous saurons : l'agglomération existera ou elle ne sera pas. Pour moi, elle sera.

4. Message du Bureau

M. le Président. Wir kommen nun zur Botschaft des Büros, welche entsprechende Anträge zur Beschlussnahme enthält, zumal anlässlich der Sitzung vom 2. Oktober gewisse Divergenzen zu Tage gekommen sind und auch unter den Kommissionen die Meinungen, namentlich was das zu erarbeitende Zusammenarbeitsmodell betrifft, etwas verschieden waren, haben wir versucht, im Interesse der Sache einen Konsens zu finden. Die Botschaft, die wir Ihnen unterbreitet haben, ist das Resultat dieses Konsenses zwischen den Kommissionspräsidenten und dem Büro. Wir beantragen somit gemeinsam, wie Sie wissen, dass die Arbeiten auf der Grundlage des Agglomerationsmodells A7 weiterverfolgt werden, dem Antrag eines Mandates via CUTAF zur Ausarbeitung eines Agglomerationsprojekts zugestimmt wird, dabei eine Koordinationsgruppe eingesetzt wird und schliesslich die entsprechenden Entscheide im Budget getroffen werden. Agglo A-7, ich rufe es Ihnen in Erinnerung, heisst 7 Arbeitsgebiete: Raumplanung, Verkehr und Umwelt, Förderung der Wirtschaft und des Tourismus, schliesslich Förderung – und entsprechende Infrastrukturen - der Kultur und des Sports.

Comme vous l'avez appris par le message du Bureau, les propositions qui vous sont soumises pour décision sont le fruit d'un consensus entre les

Commissions et le Bureau. Nous souhaitons que les domaines des tâches communes soient fixés le plus large possible selon le modèle A-7 que nous vous proposons. Durant les travaux des Commissions la Confédération a fait savoir son désir que des projets de planification dits projets d'agglomération soient conçus dans les agglomérations pour lui être soumis, la Confédération mettrait alors à disposition la « manne », entre 330 et 350 millions de francs à cet effet. La question qui s'est alors posée, c'était si, et si oui, sous quelle égide on allait effectuer cette planification. Il y a eu quelques divergences à ce sujet, mais là aussi, un consensus a pu être trouvé dans l'intérêt de la cause. Concernant ce projet d'agglomération, je vous rappelle qu'il s'agit d'abord d'une planification au niveau d'un concept d'aménagement du territoire, des transports et de l'environnement. En fait, il s'agit des trois piliers fondamentaux du modèle A-7. Nous devons, jusqu'en automne de l'année prochaine, fournir à la Confédération la preuve que nous avons établi les bases de ce travail, à savoir un support, un concept et la façon dont nous envisageons les moyens pour réaliser ce projet d'agglomération. On peut discuter : est-ce qu'il faut le faire maintenant ? Est-ce qu'il faut le faire après la constitution de l'agglomération. Nous avons tous été d'avis que nous ne pouvons pas laisser passer notre chance. Nous avons aussi constaté qu'au niveau suisse, nous étions, pour l'instant, et cela est ressorti de la journée de l'ASPAN, très peu nombreux à être en mesure de présenter des projets l'année prochaine si nous agissons de façon intelligente. Ce concept que nous avons choisi et qui ressort du message est donc celui de faire en sorte que l'intérêt pour ce concept soit manifesté et, si j'ose dire, chapeauté par l'Assemblée constitutive. C'est un signe fort que nous voulons donner à nos citoyens. Dire que, sans vouloir évidemment préjuger de leur vote à la fin de l'année prochaine, nous souhaitons que ce travail soit mis en chantier dès à présent puisque, de toute façon, ce travail doit se faire dans vos communes. Pour l'aspect opérationnel, nous estimons que la CUTAF est la mieux armée pour remplir cette mission : il y a déjà le projet général des transports CUTAF qui existe. Il s'agira de mandater un bureau pour s'occuper des problèmes d'aménagement, évidemment sous l'égide des communes puisque ce sont elles qui sont les premières responsables de la planification de leur territoire. L'avantage de cette formule, c'est d'avoir avec la CUTAF une machine bien rodée à même de faire le travail très rapidement. Nous avons pensé à plusieurs garde-fous, d'abord nous avons aussi prévu que la CUTAF travaillerait avec un groupe technique C'est évident, ce ne sont pas les membres de la CUTAF ou du Bureau du Comité de direction qui vont élaborer le projet d'agglomération. Comme pour le

projet général se mettra en place une Commission technique qui sera composée de l'Administrateur de la CUTAF comme manager, des représentants des Services de l'Etat et bien sûr de bureaux spécialisés. Que nous soyons bien au clair. Il s'agit en soi d'un mandat donné à la CUTAF pour mener à bien ce travail. Deuxième garde-fou que nous souhaitons introduire : c'est un groupe de coordination, puisque nous voulons que l'Assemblée constitutive soit constamment, et de par-là aussi les communes, au courant de ce qui se passe au niveau de l'élaboration de ce projet agglomération. Nous voulons pour ce groupe de coordination un nombre impair et si possible restreint malgré tout. Vous savez très bien qu'avec les personnalités qu'il y a dans l'Assemblée constitutive, il n'y a pas besoin d'en mettre six par commission de travail. Nous avons donc pensé plutôt à deux membres du Bureau, deux membres de l'Assemblée constitutive hors commission plus trois représentants des Commissions, ce qui nous donnerait sept membres avec évidemment un rapporteur du groupe technique, dont je viens de parler. Ainsi, nous pourrions faire ce travail rapidement. Et je crois que notre engouement pour l'Agglomération montre que nous ne sommes pas dépendants de la manne fédérale pour avoir des idées, mais malgré tout, nous ne l'oublions pas et nous la prenons volontiers, comme je le disais en fin d'exposé à Soleure, nous voulons malgré tout des sous.

Je me permets d'ores et déjà, mais j'y reviendrai, de vous signaler qu'une contre-proposition sous forme d'amendement au chiffre 4 de l'ordre du jour a été fait par les Délégués de la commune de Grolley. Cette proposition demande que l'on prévoie d'« étudier la mise en place d'un mode de financement équilibré de l'agglomération impliquant un volet fiscal ». Je rappelle d'ores et déjà avant de donner la parole brièvement aux Présidents des Commissions, qu'en fait, dans notre message, nous avons déjà en partie répondu à cette question à la page 1 in fine où l'on précise sur le fond de la question du financement de l'Agglomération : la Commission financière examinera cette question dans le sens de la loi sur les agglomérations. Toutefois, elle pourra aussi étudier les incidences de la mise en place d'un modèle fiscal. Nous voulions le retenir. Je viendrai après sur cette proposition si vous êtes d'accord, à moins que le représentant de Grolley, M. Repond, ne souhaite déjà prendre la parole maintenant.

M. Repond. Nous le relevions déjà le 2 octobre dernier par la voie de notre Syndic, nous les Délégués de Grolley, vous le savez, estimons que notre future agglomération ne pourra réellement bien fonctionner que par la mise

en place d'une gestion financière cohérente. Il s'agira ainsi, à notre avis, d'éviter que notre agglomération ne se résume à une communauté de charges assumant ou amenant les membres les plus modestes du club à un pur et simple accroissement de certaines de ces charges. Notre vision de l'agglomération est bien plutôt celle d'une communauté de destins dans le cadre de ce périmètre avec le centre fort de notre canton rapprochant nos intérêts dans certaines tâches d'activités en tenant compte aussi bien des charges que des recettes fiscales qui en découlent. C'est vrai que, dans ce sens, les résultats des travaux de la Commission financière nous ont beaucoup intéressés et lorsque cette Commission nous proposait à la fin de son rapport intermédiaire du 19 août à nous, membres de cette Assemblée constitutive, de procéder à l'analyse d'un volet fiscal, nous étions et nous sommes toujours parfaitement d'accord. A notre avis, en effet, en matière de financement s'entend, les seuls préparatifs de notre plate-bande pour l'arrosage des subventions fédérales sont insuffisants. Nos travaux actuels et à brève échéance doivent aller plus loin et doivent, comme le propose la Commission financière, comprendre l'analyse d'un volet fiscal. Or, nous constatons un peu étonnement que cette proposition n'est pas formellement reprise par le message du 24 octobre de notre Bureau. Vous venez de le rappeler, M. le Président, il y a bien une remarque préliminaire au sujet des conclusions prises avec les Présidents en fin de page 1 qui précise que la Commission financière pourra aussi étudier les incidences de la mise en place d'un modèle fiscal. Cet élément ne se retrouve toutefois pas parmi les points sur lesquels le Bureau nous invite à voter aujourd'hui en page 2. Nous vous proposons ainsi de combler ce manque par un cinquième point à la liste de propositions figurant en deuxième page et dont vous venez d'en donner la teneur.

M. le Président. Nous sommes dans le débat d'entrée en matière et, étant donné que nous allons ensuite passer aux votes, je vous informe que ce sera M. Bourgarel, Délégué de Fribourg, à ma droite qui officiera comme scrutateur ainsi que M. Meylan, de Marly, à ma gauche.

Je donne maintenant la parole aux Présidents des Commissions pour une déclaration.

Ich beginne gemäss der Aufzählung der Kommissionen im Reglement.

M. Brägger. Die Kommission für Rechtsfragen hat diesen Punkt in ihrem Bericht auch erwähnt und ist der Meinung, dass die Arbeiten der Kommission für die Finanzen diesen „Volet“ der Finanzen prüfen sollte.

Persönlich bin ich der Meinung, dass die Formulierung in der Botschaft ausreichend ist, um die Arbeiten zu ermöglichen.

La Commission des affaires juridiques a aussi demandé que le mandat de la Commission financière soit ouvert, c'est-à-dire qu'elle puisse aussi examiner la question du volet fiscal. On retrouve cette proposition dans le message du Bureau et personnellement, je suis d'avis que cela suffit.

M. le Président. Ich möchte die Präsidenten bitten, sich auch zur Botschaft als solches zu äussern, d.h. in der Eintretensdebatte zum konsensualen Vorschlag, wie er hier präsentiert ist. Wir werden dann Punkt für Punkt zur Abstimmung unterbreiten.

M. Brägger. La Commission des affaires juridiques se rallie aux propositions faites dans le Message du Bureau et propose de les adopter sous cette forme. Car elles sont vraiment le fruit d'un travail de consensus. Elles reprennent vraiment tous les points essentiels pour pouvoir continuer à travailler avec une grande intensité, et notamment pour faire avancer le projet d'agglomération. Je trouve que ce consensus qui comporte la question de ce plan directeur est très bon. Les membres de la Commission sont également de cet avis. Il faudra donc créer une structure qui est politiquement sous l'égide de l'Assemblée constitutive dans laquelle les communes seront représentées et donner un mandat à un bureau ou à un organe déjà constitué qui a les connaissances techniques de fond. Nous pensons que la proposition telle que rédigée par le Bureau remplit ces conditions.

M. Lambelet. Dans sa séance du 24 octobre, la Commission financière a donné l'avis suivant sur les quatre propositions du Bureau. Pour le modèle A-7, la Commission préavise favorablement la proposition de poursuivre les travaux sur cette modélisation. Pour la séparation entre la responsabilité politique et budgétaire et la responsabilité opérationnelle dans le cadre d'un projet d'agglomération, la Commission financière est aussi d'avis que la proposition émanant du Bureau issue du consensus est la bonne voie à suivre, surtout avec les explications qui ont été données ce matin dans la composition des différentes Commissions, qu'elles soient technique avec la CUTAF ou politique avec le groupe de coordination émanant de l'Assemblée constitutive. Pour le domaine plus financier, le point 4, la Commission financière, puisqu'elle avait fait la proposition d'augmenter le poste honoraires et frais d'études de Fr. 100'000.—, donc de passer à Fr. 200'000.—, a préavisé aussi favorablement ce point émanant du Bureau. Je

reviens maintenant au point 5 qui a été proposé par la commune de Grolley. En tant que telle (et je parle en mon seul nom car la Commission n'a pas pu se prononcer là-dessus), cette proposition ne me dérange pas, mais je tiens à dire aux représentants de Grolley qu'il ne faut pas s'attendre à des monts et des merveilles. C'est bien qu'on ne veuille pas une communauté de charges. Il faudra bien penser qu'au départ, le travail ne se fera que dans ce cadre de communauté de charges, la loi sur l'agglomération ne permettant aucun autre système. Ce que nous avons mis dans notre rapport, parce que nous voyons bien qu'ici, on ne pourra pas fonctionner uniquement comme une communauté de charges, nous avons demandé à ce que nous puissions déjà procéder à une modélisation fiscale. Si on ne peut pas faire cette analyse fiscale, je crois qu'on perdra un petit peu de substance. Il ne faudra pas se leurrer. En 2005, on ne pourra pas proposer d'abord à vous et après aux citoyens une modélisation fiscale, à moins que les Députés du Grand Conseil ne modifient, durant ce laps de temps, la loi sur les agglomérations. La balle est dans le camp de certains Députés qui sont peut-être ici présents.

M. Allenspach. La Commission des domaines d'activités est convaincue que le premier paquet qui vous a été soumis A-7 est bien ficelé et bien équilibré. Cela va dans le sens de la collaboration intercommunale et donne la possibilité à chaque commune de trouver quelques avantages. La question du principe des services à la carte ne figure plus dans le Message du Bureau dans les décisions à prendre dans cette séance. Cette question est incluse dans le modèle Agglo A-7. Ces services à la carte sont une occasion pour que certaines communes puissent profiter de prestations qui seront organisées d'une manière centralisée. A la carte, cela signifie que les communes peuvent participer ou pas. Financièrement cela sera réglé au cas par cas. En ce qui concerne le projet de l'agglomération, nous sommes bien sûr satisfaits qu'on ait pu trouver assez facilement un compromis. Nous avons toujours été de l'avis que l'Assemblée constitutive s'occupe du projet d'agglomération. Nous sommes également convaincus que la CUTAF pourrait dans certaines conditions s'occuper de la partie opérationnelle. Il faudra certainement, si on discute point par point, clarifier certaines questions où il y a encore un petit manque de clarté dans ce message, notamment ce qui a trait à la question opérationnelle. Comment va s'effectuer le partage des responsabilités et comment va-t-on collaborer entre Assemblée constitutive et CUTAF ? Nous sommes satisfaits aussi du budget. Il y a certainement maintenant les montants nécessaires pour qu'on

puisse mener à bien ce projet d'agglomération et il reste encore de la marge pour assurer les tâches des Commissions.

M. le Président. Je vous propose que nous entamions la discussion point par point. J'ouvre donc la discussion sur le point 1 : les propositions, c'est-à-dire poursuivre les travaux sur la base du modèle aggro A-7.

Ich eröffne hier die Diskussion über den ersten Vorschlag, d.h. die Arbeiten auf der Grundlage des Agglomerationsmodells A7 weiterzuverfolgen.

Qui souhaite s'exprimer à ce sujet ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Je passe au vote. Celles et ceux qui acceptent cette proposition sont priés de le manifester en levant la main.

Par 38 voix, vous avez accepté cette proposition.

Je mets en discussion maintenant les points 2 et 3 puisqu'ils sont liés et que nous pourrions voter ces deux points ensemble. J'ouvre la discussion.

M. Uldry. Déléguer à la CUTAF la partie opérationnelle du projet d'agglomération pose quand même des questions sur le de fondement de notre démocratie. Si la partie transports revient naturellement à la CUTAF, la partie aménagement du territoire normalement relève des communes. Je ne mettrai pas en cause l'excellent travail fait par la CUTAF après un accouchement douloureux, mais si on pense à elle aujourd'hui, c'est justement qu'il y a un excellent travail qui a été fait. Les Délégués de Villars-sur-Glâne estiment que déléguer les tâches d'aménagement et d'environnement à la CUTAF lui font dépasser son cadre de travail, du fait de son but initial. L'aménagement du territoire est une tâche communale et nous proposons la création d'une commission intercommunale regroupant un délégué politique de chaque commune et un délégué technique de chaque commune. Le travail sera sans doute plus difficile mais les communes participeront à ce processus et surtout pourront se faire entendre. Il est bien clair qu'une collaboration avec la CUTAF et cette commission sera nécessaire, notamment comme expert en matière de transports. Là, c'est ce que j'ai déjà dit, la CUTAF est maître de l'art. Le rôle de la CUTAF reste très important dans son domaine des transports et tout ce qui touche notamment sa part d'aménagement du territoire. Mais la CUTAF par délégation ne peut pas remplacer les communes en matière d'aménagement. Lui donner cette délégation impliquera du reste une modification de ses statuts. Ainsi, même si cette commission intercommunale est plus lourde quant à son fonctionnement, le prix de la

démocratie impose que les acteurs principaux, à savoir les communes soient partie prenante à ce processus d'aménagement. Cette proposition ne modifie en rien l'idée de donner un mandat à un bureau spécialisé en matière d'aménagement. Nous vous proposons dès lors une commission intercommunale d'aménagement regroupant dix délégués politiques, un par commune et dix délégués techniques, également un par commune. Ce n'est pas la fin du monde mais on a un peu l'impression que la solution CUTAF était vraiment la plus simple, la plus facile et qu'on n'a pas exploité d'autres pistes.

M. Allenspach. La Commission des domaines d'activités soutient à la base la proposition formulée dans le message. Je dis à la base parce qu'il y a encore quelques points à clarifier. Je peux personnellement comprendre les Délégués de Villars-sur-Glâne qui interviennent parce que le message ne veut pas aller dans les détails. Il ne faut certainement pas voir la CUTAF en tant qu'organe d'exécution. Elle n'est pas faite pour ça. C'est le secrétariat qui assure à la base la coordination et l'organisation du travail. Il y a d'autres détails, certainement là, il faudra être clair. Je propose que ce soit la Commission juridique qui essaie de formuler une sorte de convention, de contrat entre l'agglomération et la CUTAF. A notre avis, il ne faut pas non plus élargir cette commission technique d'une manière trop grande. Il ne faudrait pas non plus mélanger les différents niveaux dans l'aménagement. Il ne s'agit pas ici de formuler de nouveaux règlements des communes. Là, bien entendu, il faudrait des représentants de chaque commune, deux ou trois ; mais ici, on va formuler une sorte de chapeau pour le futur plan directeur. Ce n'est même pas un plan directeur qu'on va faire mais la base telle qu'elle est demandée pour le moment par la Confédération. On a aussi pu entendre qu'on pourrait peut-être pour le moment laisser tomber ce projet d'agglomération. Je crois que ce ne serait pas très prudent. Il y a bien sûr d'abord la demande de la Confédération. On peut dire, nous on n'agit pas par demande. C'est clair. Mais malgré tout, la demande est là. Il ne serait pas très bon pour l'image de l'agglomération fribourgeoise que nous soyons les derniers à présenter un projet d'agglomération, vu que nous sommes les premiers à vouloir mettre en place de façon coordonnée une agglomération. En plus, ce dossier sera le premier exercice pour concrétiser les propositions faites par la Commission des domaines d'activités. Nous souhaitons clarifier rapidement les relations entre la CUTAF et l'agglomération dans le cadre du projet d'agglomération.

M. Schneuwly. On a parlé de la CUTAF et de son accouchement qui a été long et difficile. Le compromis qui a été élaboré entre le Bureau et les Présidents des Commissions a été un accouchement plus rapide, mais non moins douloureux. Je souhaiterais donc en tant que membre du Bureau que ce compromis qui semble avoir recueilli la majorité si ce n'est l'unanimité des membres des différentes Commissions soit admis. Si j'ai compris le message du 2 octobre, c'est la volonté de l'Assemblée constitutive de maîtriser les grands projets d'agglomération. C'est dans ce sens-là que le Bureau et les Présidents de Commissions ont travaillé pour donner satisfaction à un désir légitime qui était exprimé. A partir de là, il faut raisonner en termes de cohérence et d'efficacité. La cohérence veut et c'est résumé par la formule responsabilité politique et budgétaire que l'Assemblée constitutive, grâce à la mise en place aussi d'un groupe de coordination, conserve la responsabilité de l'établissement du projet d'agglomération fédéral. La proposition de la commune de Villars-sur-Glâne ou de ses Délégués va dans un sens différent parce qu'il est évident que si l'on nomme un délégué par commune, un délégué politique, c'est les membres du Conseil communal, des Exécutifs communaux qui vont se charger de cette tâche et non l'Assemblée constitutive. De plus, on sort complètement du cadre agglomératif en parlant des délégués techniques des différentes communes. C'est une proposition qui va à l'encontre de la volonté manifestée lors de l'Assemblée du 2 octobre, raison pour laquelle je vous demande de la rejeter. Pour ce qui a trait à nos rapports avec la CUTAF, il y a ici un rapport de mandat. L'Assemblée constitutive est le mandant et la CUTAF le mandataire. Caractéristique du mandat, la CUTAF devra exécuter avec fidélité et diligence les instructions qui lui seront données par le groupe de coordination créé après par cette Assemblée ; ceci fait également partie de la cohérence. Si l'on choisit un autre mode de faire, alors l'Assemblée constitutive verra toute compétence disparaître, raison pour laquelle il faut maintenir cette notion de mandat qui est confié à la CUTAF. Pourquoi la CUTAF ? Sans doute, son volet principal est-il le transport. Il n'en reste pas moins que dans le plan régional des transports, on a beaucoup d'éléments d'aménagement et qui dit éléments d'aménagement dit qu'on s'occupe également d'environnement. Il ne sera pas très difficile pour la commission technique de cette association de communes de remplir le mandat qui lui est confié et de permettre. Ceci est important, aux autres commissions de poursuivre leur travail parallèlement, travail qui reste très important puisque l'élaboration des statuts est en cours et que la détermination des incidences financières surtout si on ajoute l'étude d'une modélisation fiscale prendra du temps pour présenter

un projet de statuts à la fin de l'année prochaine ou au début de l'année 2005 en vue de la votation populaire. Ça ne pourra pas être, M. le Président, à la fin de l'année 2004, mais à tout le moins et au mieux durant l'année 2005, raison pour laquelle il me semble que la proposition remplit toutes les conditions-cadres qui avaient été demandées lors de l'Assemblée du 2 octobre et qu'elle doit être acceptée telle qu'elle a été rédigée et confirmée par les Présidents des Commissions.

M. Pythoud. Je crois que l'intervention qui a été faite par les représentants de la commune de Villars-sur-Glâne va dans la bonne direction puisqu'elle a permis, d'une part, de lancer le débat et d'autre part de clarifier un certain nombre de points. Je crois que ces points ont déjà été soulevés notamment par le Président de la Commission des tâches. La difficulté tient au statut ou la représentativité de la CUTAF en tant qu'organisation intercommunale ou en tant qu'organe technique avec une expérience notamment en matière de transports. On est d'accord sur le fond. Les représentants de la commune de Villars-sur-Glâne sont d'avis que la responsabilité politique et budgétaire est de incombé à l'agglomération et qu'un mandat technique doit être donné pour effectuer le travail. Il nous semble peut-être que le langage qui a été utilisé n'est pas suffisamment clair et qu'il pourrait être amélioré. Il y a notamment un petit détail qui porte à confusion. Il est dit : " approuve que les responsabilités politiques et budgétaires en matière de projet d'agglomération incombent à l'Assemblée constitutive et que la CUTAF est en charge de la partie opérationnelle du projet d'agglomération fédéral ", parce que là, quand on lit ces mots, on a l'impression qu'on donne un mandat général à la CUTAF. Je ne pense pas que c'était volontaire, je pense que c'est seulement un oubli. Je crois qu'il y a cette notion de " mandat qui est donné " et peut-être qu'avec un texte légèrement amélioré, les problèmes qui ont été soulevés par les Délégués de Villars-sur-Glâne seraient certainement pris en considération.

M. Schmutz. Si c'est un mandat, je me rallie à la qualification juridique de M. Schneuwly et de la personne qui vient de parler maintenant. Dans un mandat, il y a toujours un deuxième partenaire qui est ici désigné : la CUTAF. La CUTAF est libre d'accepter ou de refuser. Si elle n'accepte pas pour des raisons par exemple financières, de délais, de compétences techniques ou autres, qui sera notre mandataire choisi ?

M. Schneuwly. Je peux déjà répondre à la question puisque lors de sa dernière séance, le Comité de la CUTAF a d'ores et déjà accepté ce

mandat. Je précise aussi le niveau opérationnel et je suis régulièrement un mandataire dans le cadre de mon activité professionnelle, c'est qu'opérationnel veut dire aussi que si, avec fidélité et diligence, le mandataire remplit sa fonction dans l'intérêt du mandant, ce dernier n'a que se féliciter. Si on enlevait ou qu'on coupait des pattes – on a beaucoup parlé de pattes à propos de l'agglomération – à ce mandataire, ce ne sera pas favorable à nos communes.

M. le Président. La discussion continue. La parole n'est plus demandée. Pour ma part, je vous propose de soutenir la proposition consensuelle entre les Commissions et le Bureau. Il y a une question qui a été posée par M. Schmutz à laquelle il a été répondu. J'ajouterais simplement à ce sujet que de toute façon, c'est un bureau d'aménagement qui va faire le gros du travail. De ce côté-là, on est vraiment au clair concernant ce mandat. En ce qui concerne la démocratie, ça a été dit aussi de toute façon, quel que soit le mode utilisé, la population a son dernier mot. C'est le principe fondamental. Mais il faut aussi rester dans une certaine logique de ce que vous avez voté tout à l'heure sous le point 1. Vous avez accepté aggro A-7. Là-dedans, nous avons les trois piliers qui figureront dans ce travail de base, à savoir l'aménagement, les transports et l'environnement. C'est donc dans cette optique-là qu'on avance et j'aimerais rappeler qu'il s'agit simplement d'un travail de base qui sera fait. Nous devons proposer à Berne une option commune marquant notre volonté de faire ce travail. De toutes façons nous avons la volonté de le faire dans le cadre de l'agglomération. Pour Berne, si les statuts sont votés, les bases sur lesquelles nous travaillons sont acceptables. Nous pouvons donc entrer en matière.

Es geht also hier um ein Vorarbeitsmandat und nicht bereits um eine voreilige Ausübung irgendwelcher Kompetenzen, welche dann den Gemeinden zukommen, sobald Sie über die Statuten abgestimmt haben. Sollte die Agglomeration gegen alle Erwartungen nicht zustande kommen, so würden diese Basisarbeiten von den Gemeinden sowieso übernommen werden.

Je crois que sur la base d'un mandat, comme cela a été dit et comme c'est prévu, il n'y a pas de problèmes qui se posent, il n'y a pas de soucis à avoir. Je crois que les deux organes que nous pensons mettre en place avec certainement une formulation plus précise du contenu du mandat comme l'a dit M. Allenspach, soit le groupe de coordination et la commission technique, donneront toutes les garanties nécessaires.

Je passe maintenant au vote. Celles et ceux qui acceptent les propositions 2 et 3 sont priés de le manifester en levant la main.

Par 38 voix et sans opposition ni abstention, vous avez accepté ces propositions.

5. Budget

Mme Corinne Margalhan-Ferrat. Le Bureau a proposé le nouveau budget 2004 à la suite des discussions qui ont eu lieu lors de la dernière séance du 2 octobre. Les points essentiels qui ont été modifiés sont les suivants : le montant qui a été prévu pour les honoraires et frais d'études est passé à Fr. 200'000.—, la communication à Fr. 20'000.— et le budget informatique a été monté à Fr. 15'000.—. Je vous rappelle qu'à ce jour, la participation de la Confédération nous est toujours inconnue. Ce sera chose faite probablement d'ici la fin de l'année, entre fin novembre et début décembre. Comme je vous l'ai dit la dernière fois, une lettre de M. Tobler de l'ARE nous a fait savoir que les montants maximaux dont avait pu bénéficier l'agglomération de Fribourg, à savoir Fr. 50'000.— par an, que ces montants maximaux donc allaient vraisemblablement être écourtés. Il n'était pas raisonnable de tabler sur l'argent qui avait été donné par la Confédération en 2001 et en 2002.

M. Lambelet. Dans sa séance du 24 octobre, la Commission financière a accepté le budget 2004 tel que proposé par le Bureau et vous recommande son approbation.

M. Repond. J'aurais besoin d'un petit éclaircissement. Est-ce que nous nous trouvons au point 4 de l'ordre du jour, chiffre 4 du message, ou alors déjà au point 5 de l'ordre du jour ? Parce que si ça devait être le cas, je vous demanderais de bien vouloir revenir en arrière pour pouvoir voter notre proposition.

M. le Président. Merci. Vous avez raison, j'aurais dû clarifier le débat. Nous nous trouvons au point 5 qui nous fera voter le point 4 des propositions et j'ajouterai un point 6 pour votre proposition. J'ouvre la discussion sur le budget. La parole n'est pas demandée. Celles et ceux qui acceptent ce budget sont priés de le manifester en levant la main.

Par 38 voix et sans opposition ni abstention, vous avez accepté ce budget.

6. Divers

M. le Président. Je passe au point 5, respectivement 6 de l'ordre du jour qui est une proposition émanant des Délégués de la commune de Grolley. Je vous en redonne lecture. On propose d'étudier la mise en place d'un mode de financement équilibré de l'agglomération impliquant un volet fiscal. Je donne la parole à M. le Président de la Commission financière s'il souhaite encore s'exprimer à ce sujet.

M. Lambelet. Je vais donner de nouveau mon avis, qui est aussi celui de certains membres de la Commission financière. Dans son optique, cette proposition ne me dérange et ne dérange pas la Commission financière. Elle va bien dans le sens du rapport de notre Commission. Je voulais juste rendre attentifs les Délégués que si l'Assemblée vote cette proposition, on ne pourra pas avoir de modélisation fiscale à proposer à nos citoyens en 2005 à moins de changer la loi sur les agglomérations. Il est clair que, pour les membres de la Commission financière, nous allons procéder à cette étude de modélisation fiscale. C'est une tâche qui appartient et qui doit appartenir à l'ensemble des membres de la Commission financière en tant que telle. Si on vote cet élément-là, il n'y a aucun problème, on peut le faire. Cela ne changera rien.

M. le Président. J'ouvre la discussion sur cette proposition des Délégués de Grolley.

M. Bourgarel. La proposition est intéressante et dans le cas où les résultats seraient concluants et qu'on arrive à mettre sur pied un modèle, est-ce que notre Assemblée constitutive aurait le pouvoir, ou disons la possibilité, de soumettre cette proposition au Conseil d'Etat d'abord et au Grand Conseil ensuite de manière à ce que l'on puisse avancer sur ce domaine-là ?

M. Morel. Nous avons donc décidé à une belle unanimité le modèle A-7. Ce faisant, nous avons décidé, mais évidemment sous réserve des populations concernées, une véritable solidarité entre les communes de

l'agglomération. A mon avis, la solution A-7 implique non seulement une solidarité théorique et clamatoire mais surtout une solidarité financière avec, comme il a été dit tout à l'heure, l'examen des recettes comme des dépenses et un partage de ces recettes et de ces dépenses. C'est du moins ce que je soupçonne en lisant la proposition de la commune de Grolley. Or, je constate que par cette proposition, on va décider d'étudier. Je me demande si aujourd'hui, il ne devrait pas y avoir un vote de l'Assemblée constitutive disant que si l'on veut la solution A-7, on veut aussi la solidarité fiscale, par exemple, financière. Sinon, on ne fait qu'étudier et reporter à plus tard la décision. A mon avis, il serait utile d'avoir et en tout cas et cela rendrait service à la Commission financière un vote indicatif aujourd'hui sur cette volonté ou non d'avoir ce volet fiscal dans la mesure où nous avons décidé la variante A-7.

M. Lambelet. Je reprends la parole pour éclaircir certaines choses. Il semble qu'effectivement, il y a ici matière à interprétation. Il n'a jamais été question dans le rapport de la Commission financière d'arriver à une analyse de la solidarité financière. La loi sur l'agglomération ne prévoit que trois possibilités de financement et on ne doit faire l'analyse dans un premier temps que de ces éléments-là. J'aimerais dire que si vous voulez avoir un vote, M. Morel, et là je pourrais vous suivre, c'est de dire est-ce qu'on va faire cette modélisation fiscale et après décider effectivement de ce qu'on fait ensemble à dix. On ne peut pas maintenant, même s'il y a un vote, arriver avec un volet fiscal. C'est impossible. Par contre, que vous décidiez maintenant qu'on analyse selon le modèle légal et qu'on ajoute un modèle qui est hors légal – et là, il faudra changer la loi – alors là, d'accord.

M. Ducotterd. Je pense que si vous approuvez aujourd'hui la proposition qui est faite par la commune de Grolley, cela va montrer aussi au législateur qu'il est important de changer la loi sur l'agglomération. Je pense que là, ce sera un signe fort pour une éventuelle motion qui pourrait être déposée par les Députés qui sont aussi ici présents.

M. Lambelet. Je suis obligé de me répéter parce quand même c'est important. Telle que proposée ici, votre contre-proposition d'amendement, ne peut pas jouer. Quand vous proposez exactement le texte “ étudier la mise en place d'un mode de financement équilibré de l'agglomération impliquant un volet fiscal ”, selon les termes légaux actuels, nous ne pouvons pas le faire. Cela veut dire que vous donnerez un mandat à la

Commission financière pour faire une proposition qui sera de toute manière inacceptable en tant que telle, à moins que la loi ne change. On est obligé de faire selon ce que la loi nous dit et de proposer une autre modélisation. C'est clair que la Commission financière a déjà pensé à ceci, puisque dans son rapport, elle a dit que nous devons faire cette analyse-là. C'est tout ce qu'il faut comprendre.

M. Repond. Je ne veux pas être long, mais les délégués de Grolley n'ont pas fait œuvre de formalisme excessif, Seulement, nous avons constaté qu'une simple mention dans un message énonçant la possibilité pour la Commission financière d'examiner les incidences de la mise en place d'un modèle fiscal n'était pas suffisante et qu'il était préférable que l'Assemblée constitutive se détermine, prenne une décision positive ou négative pour que cette Commission financière ait un mandat clair. A mon avis, un mandat d'analyse qui va au-delà du cadre actuel de la loi sur les agglomérations, est tout à fait possible et la Commission financière ne ferait pas un travail illégal.

M. de Buman. La proposition qui nous est soumise par la commune de Grolley est intéressante et si elle pose un certain nombre de difficultés d'ordre juridique, c'est parce qu'il y a une sorte d'aiguillage à prendre entre ce que nous appelons, dans le cadre du Grand Conseil, entre la notion de postulat et celle de motion. Cela ne pourrait pas être considéré comme une motion pour les raisons qui viennent d'être indiquées par le Président de la Commission financière. Par contre, si l'on admet au sens de nos délibérations que c'est un postulat, c'est-à-dire qu'on fait une étude pour examiner l'opportunité de modifier la loi, alors à ce moment-là, notre vote peut avoir une valeur tout à fait acceptable. C'est la raison pour laquelle je proposerai, s'ils sont d'accord bien sûr, aux Délégués de la commune de Grolley d'amender, de modifier leur proposition qui en l'état ne peut pas être votée. Il faudrait dire non pas « étudier » mais « faire étudier par la Commission financière » ; dans ce sens-là, il y a un mandat interne clair et le processus démocratique serait garanti pour la suite, faire étudier la mise en place ou faire étudier l'opportunité d'une modification de la loi sur les agglomérations impliquant un volet fiscal. Cela veut dire qu'il n'y a que l'étude qui serait décidée. Ce serait bien dans le cadre d'une modification de la loi et c'est ensuite ici qu'on prendrait, sur la base d'un rapport, une décision mandatant par exemple l'un ou l'autre député d'intervenir au Grand Conseil. Je crois que nous sommes obligés de respecter la voie de service. Je ne vais évidemment pas contrer cette idée qui va dans le sens d'une

densification des relations intercommunales, mais nous sommes contraints de respecter certains cadres légaux. Je ferais étudier par la Commission financière ensuite l'opportunité d'une modification éventuelle de la loi sur les agglomérations visant à l'introduction d'un volet fiscal. A ce moment-là, il y aura un rapport au sens d'un postulat et ensuite notre décision restera réservée après étude.

M. Lambelet. Je crois que je peux me rallier à la proposition faite par M. de Buman.

Mme Saner. Je voulais juste dire que la Commission juridique avait relevé dans son rapport que, pour que l'agglomération ait une compétence fiscale, il fallait modifier la loi. Je crois qu'à mon sens qu'on noie un petit peu le poisson, parce que si on veut une agglo A-7, il faut vraiment qu'on décide maintenant ; pas simplement dire est-ce qu'on va l'étudier ou pas l'étudier. Il faut vraiment qu'on puisse aller de l'avant pour savoir comment est-ce qu'on va la financer. Je pense que la proposition de Grolley est bonne, et il faut vraiment que l'Assemblée se prononce maintenant sur la question du financement.

M. Bourgarel. Je vois qu'on ne parle plus d'assemblée constitutive de l'agglo, mais d'agglomération. Je vois que Villars-sur-Glâne fait une proposition pour aller de l'avant en matière d'aménagement, ce qui dépasse les tâches d'une assemblée constitutive qui est chargée d'étudier une structure pour réaliser un certain nombre d'activités. Nous entrons dans le vif du sujet. Je vois que, sur le plan financier, nous voulons aussi brûler les étapes. Je pense que c'est bon signe. Nous voulons avancer. Beaucoup d'entre nous pensent que nous avançons trop rapidement puisqu'on parle déjà d'agglomération et non plus d'assemblée constitutive, mais restons les pieds sur terre. Accomplissons notre mandat et pour ça, il faut se rallier à la proposition de modification de Dominique de Buman pour faire avancer ce dossier financier qui est une des faiblesses de la loi cantonale sur les agglomérations. Nous en sommes bien conscients. Mais aujourd'hui, nous ne pouvons qu'étudier des propositions à transmettre à l'autorité compétente.

M. le Président. La parole n'est plus demandée. J'aimerais peut-être relever les choses suivantes. Vous allez peut-être être étonnés par ce que je vais dire, surtout en ma qualité de préfet, lorsque je vous dirai qu'il ne faut quand même pas précipiter les choses. Je crois que, M. Bourgarel l'a

bien rappelé, on est quand même dans le cadre d'une assemblée constitutive, qui a pour mission maintenant de créer un modèle A-7, modèle de collaboration plausible à soumettre et à faire adopter pour collaboration aux communes en 2005. Ça, c'est notre mission. L'assemblée constitutive, pour diverses raisons, voit qu'on peut éventuellement faire certains travaux qui seront utiles d'ailleurs lorsqu'il s'agira de débattre au niveau des communes et de voter des travaux qui logiquement peuvent également préparer ce terrain. Vous venez d'acquiescer à une de ces possibilités d'élargissement, si j'ose dire, au niveau d'un travail de base de l'assemblée, c'est-à-dire cette opération de projet d'agglomération. En ce qui concerne le volet fiscal, c'est clair que c'est un problème important. Nous le savions dès le début, c'est le volet qui va intéresser d'une façon particulière. C'est la raison pour laquelle nous avons d'emblée dans le message voulu démontrer que nous ne voulons pas freiner la Commission financière dans ses travaux. Je crois que ce serait faux et la population pourrait nous reprocher de ne pas avoir déjà envisagé une solution possible à ce sujet. Que l'on tend vers une demande de modification de la loi ou non, je crois que la population saura que, dans ce domaine, il y a des idées et des propositions. Nous ne voulons pas freiner la Commission financière. Par contre, je crois aussi que nous ne pouvons pas aller au-delà de la mission légale. On pourrait malgré tout nous reprocher de faire un travail qui n'est pas celui de l'assemblée constitutive. Je dirai que je pourrai, au nom du Bureau, effectivement me rallier à la proposition de M. de Buman. Pour le reste, je ne vous cache pas, d'après ce que j'ai vécu, que je fais largement confiance à nos Commissions pour aller au-delà dans leurs idées de la mission que nous leur impartissons. Je passe au vote pour autant que les Délégués de la commune de Grolley maintiennent leur proposition. Les Délégués de la commune de Grolley maintiennent leur proposition. Est-ce que vous accepteriez toutefois de la moduler selon la version faite par M. de Buman ?

M. Repond. On a bien entendu l'explication. On a peut-être quelques points d'interrogation qui ne sont pas encore tout à fait levés. On viserait donc un postulat. Cela voudrait dire que s'ouvre une période d'étude pour la Commission financière et que cette étude pourrait déboucher sur le dépôt d'un postulat qui, lui-même donnerait lieu à une nouvelle étude, ce qui introduit un délai supplémentaire par rapport à une éventuelle modification de la loi. Notre proposition était plus simple et se limite à confier un mandat d'étude à la Commission financière. Et puis, suivant l'organisation des votes, nous serions plutôt pour maintenir notre proposition dans un premier

temps. C'est clair que la proposition faite par M. de Buman va totalement dans la même direction que la nôtre. Nous avons juste quelques réflexions par rapport à la suite de la procédure que pourrait avoir cette proposition.

M. le Président. Pour que nous puissions décider, vous devez vous décider ; c'est clair. Je dois, d'après la technique utilisée dans les grands Gremiums, mettre au vote d'abord votre proposition. Je peux évidemment rouvrir la discussion si vous le souhaitez ou alors mettre au vote la proposition de M. de Buman.

Je rouvre la discussion.

M. Schneuwly. Par rapport à ce qui vient d'être dit, je crois qu'il faut se rendre compte, qu'ils ont ceinturé le débat au sujet du financement. On doit définir les activités qui passeraient du domaine des compétences des communes à celles de l'agglomération. Ces activités, on vient de les décrire, c'est agglo A-7. Pour ces sept domaines là et on doit trouver un mode de financement et non pas se substituer au canton dans l'examen qu'il fait de la péréquation financière. A ce sujet-là, il m'apparaît que la proposition d'amendement faite par M. de Buman doit être acceptée parce que c'est sous forme de postulat et que chacun doit se rendre compte, en particulier la commune de Grolley, que tous les domaines d'activités qui sont mentionnés ici font d'ores et déjà l'objet soit d'associations, soit d'entente communale, dont une partie seulement des communes font partie et assument aujourd'hui l'intégralité des dépenses et sont prêtes à le faire pour l'avenir. Toute modélisation, qu'elle soit selon la loi ou selon un modèle fiscal, implique, qu'on le veuille ou non, des responsabilités au niveau financier. J'aimerais simplement que les gens aient conscience de cela. La commune de Granges-Paccot est dans la CUTAF, elle est dans la promotion économique, dans le tourisme, dans la culture et dans le sport et a, à son budget pour son assemblée du 15 décembre, 20 % d'investissements prévus à cet effet. Donc elle jouera le jeu et paie aujourd'hui sa part en tant membre de ce groupe de cinq communes. Demain nous serons dix et il y a des responsabilités à prendre et des communes qui sont prêtes à le faire J'aimerais qu'on évite de se disperser au niveau du débat. Il y a une très bonne proposition qui a été faite et je propose à l'assemblée de la voter.

M. de Buman. Je vais répondre à la question de M. Repond qui demande un éclaircissement sur le sens de la contre-proposition que j'ai faite. Premièrement, j'ai fait une allusion aux deux notions de postulat et de

motion qui ont court dans le règlement du Grand Conseil pour indiquer qu'un postulat demande une étude alors que la motion, si elle est acceptée, a un effet contraignant direct. C'était donc une comparaison et une image et, en ce qui nous concerne, il s'agit tout simplement de mandater la Commission financière de faire une étude préalable interne. C'est dans ce sens-là que j'ai utilisé le terme postulat. Le rapport qui doit être fait par la Commission financière a déjà des éléments de réflexion puisque cette Commission nous l'a dit deux, trois fois, notamment dans le cadre du Bureau et de nos rencontres, elle a déjà évalué l'éventuelle opportunité de l'introduction d'un volet fiscal. Il s'agit donc d'élaborer, de mener à terme cette étude pour en faire un rapport comme tel ad hoc. Ce rapport, doit bien entendu, selon les règles de la bonne foi - parce que tout n'est pas inscrit dans notre règlement d'assemblée constitutive et qu'on ne peut pas appliquer telle qu'elle sans nuances la réglementation du Grand Conseil -, ce rapport doit donc être remis au Bureau puis, ensuite avec un préavis, à l'Assemblée constitutive dans un délai raisonnable bien sûr pour que nous ayons tous les éléments d'appréciation au moment du vote sur les statuts. Il est bien clair qu'il faut donc un délai bien inférieur à celui d'une année. Je crois qu'il faut être très clair. Et ensuite, s'il y a un vote qui peut très bien être indicatif ici, lors d'une séance de l'Assemblée constitutive, avant de l'intégrer dans les statuts, ce vote indicatif dira clairement et démocratiquement quelle est la volonté politique de l'ensemble de nos communes. Si, sur le principe, l'introduction ou l'étude d'un tel volet fiscal devait recueillir une large adhésion, à ce moment-là, il y aurait intervention de la part des organes de notre assemblée auprès de l'un ou l'autre député – mais je pense qu'il vaut mieux mettre comme cosignataires des députés venant de plusieurs communes pour montrer notre unité – et ces députés proposeraient à ce moment-là au Grand Conseil la modification de la loi, modification qui aurait pour légitimité notre débat démocratique. Ce qui veut aussi dire qu'à ce moment-là, le Conseil d'Etat accepterait une telle motion qu'il n'avait à l'époque en 1995 pas acceptée, parce qu'il craignait précisément qu'il n'y ait pas suffisamment d'entente dans le cadre d'une future agglomération. Je crois qu'ainsi tous les processus démocratiques sont respectés, pour répondre très clairement aux différentes questions de M. Repond.

M. le Président. Je remercie M. de Buman à qui l'Assemblée constitutive aura probablement donné la dernière occasion de s'exprimer dans cette salle et on regrette évidemment son départ du Grand Conseil. Quelle est la position des Délégués de la commune de Grolley?

M. Repond. Merci beaucoup au collègue de Buman pour les éclaircissements apportés. Après de telles déclarations, je crois que nous nous rallions à sa contre-proposition.

M. Morel. Mon intervention peut-être un peu naïve a semble-t-il déclenché toutes sortes de réflexions et d'interprétations. Je voudrais par conséquent la repreciser. A de nombreuses reprises, aussi bien dans la Commission financière que dans d'autres cercles, j'ai entendu dire que si on voulait A-7, il fallait un volet fiscal. Cela paraissait évident. Personnellement, j'en suis en tout cas convaincu et je me suis dit qu'il serait peut-être opportun qu'aujourd'hui déjà on sache par un vote que j'ai précisé éventuellement indicatif, si c'est aussi l'interprétation de la majorité des membres de cette assemblée constitutive. J'ai cru comprendre aussi que la proposition de la commune de Grolley impliquait cette clarification. Je reviens à ma question naïve : est-ce qu'on ne pourrait pas aujourd'hui déjà en savoir un peu plus et voir si l'assemblée constitutive est d'avis que la solution A-7 implique un volet fiscal. Il est possible que la Commission financière, sachant cela, arrivera à d'autres conclusions et je ne vois pas en quoi ce que je dis là devrait impliquer déjà la mise en branle de tout un processus législatif. C'est une simple question de bon sens, à mon avis. Est-ce qu'on veut ça ou est-ce qu'on ne veut pas ça ? Ce qui ne préjuge pas de l'avenir. A moins qu'il n'y ait des tas de sous-entendus et qu'en réalité on ne veuille pas entendre parler de ce volet fiscal. Alors, si c'est le cas, je pense qu'il serait aussi utile de le dire tout de suite, parce que, sinon, on va perdre beaucoup de temps, peut-être des années, à faire des études pour arriver à la conclusion qu'on ne veut pas de volet fiscal. Je ne dis rien d'autre que cela.

M. Clerc. Je ne veux pas rallonger les débats, mais ce matin, à 8 h 35, à la date du 30 octobre, nous avons accepté les sept domaines d'activités. Pour une journée, c'est déjà pas mal. Il me semble que prendre une autre décision fondamentale sans avoir procédé à une étude préalable en quelques secondes serait une erreur manifeste. Il y en a qui, avec le temps, deviennent plus sages et puis il y en a d'autres qui paraissaient très sages quand ils avaient l'âge mûr, qui viennent tout d'un coup avec des propositions hardies et veulent tout résoudre en une seule séance. Mais moi, je vous dis franchement qu'à l'époque, j'étais assis là-bas au coin où les socialistes se rencontraient et j'ai fait une proposition en ce sens à M. Baechler, Conseiller d'Etat, qui m'a dit jamais cela ne passerait. Alors, évidemment, entre-temps, les années ont passé et je me suis rendu compte

que, quand on a fait cette loi, cette idée-là était prématurée. Mais ce que M. Morel a dit est juste, c'est qu'il y a probablement un lien certain entre une fiscalité de l'agglomération et une agglomération à sept domaines, et c'est précisément ce que devrait apporter l'étude demandée par la commune de Grolley. Alors qu'on étudie, moi je trouve qu'il faut étudier. Mais qu'on décide aujourd'hui par un vote indicatif avant quelle va être la conclusion de l'étude, alors à ce moment-là, on demande une étude dont on a déjà fixé la conclusion. Ce n'est pas ce qu'il faut faire. Il faut demander une étude qui permette d'explorer les différentes voies. Je crois qu'il faut se méfier des bateaux surchargés. L'agglomération était présentée comme une coquille vide. On l'a remplie ce matin à 8 h 35 mais vouloir surcharger aujourd'hui le bateau et donner l'impression au corps électoral des dix communes que cette équipe qui se réunit occasionnellement dans la salle du Grand Conseil est prête à décréter le tome unique, je crois que nous commettrions là une profonde erreur. En conclusion, je suis d'avis que la proposition de la commune de Grolley amendée par M. de Buman devrait être le résultat de ce point 6 supplémentaire de l'ordre du jour de cette séance. Et puis, peut-être que dans quelque temps, pas si lointain, peut-être dans six mois, dans une année, on pourra se revoir et déterminer si oui ou non on veut aller dans le sens de M. Félicien Morel qui était l'homme pressé du jour.

M. Brägger. Ich schliesse mich dem Votum von Herrn Clerc an. Es wäre absolut verfrüht, auch noch konsultativ über ein Fiskal-Volet abzustimmen, denn wir haben überhaupt keine Ahnung was das beinhalten würde und wie das zustande käme. Denn die Etüde muss man jetzt machen, aber abstimmen kann man sicher nicht.

M. le Président. La discussion continue. Est-ce que M. Morel fait une proposition ferme de vote consultatif ?

M. Morel. Je continue à penser que mes paroles ont été mal interprétées et je ne persévère pas.

M. le Président. Merci. Nous n'avons donc pas voté sur cet objet.

M. Schwaller. Ich möchte dem Gesagten eigentlich nicht viel beifügen, ausser der Bemerkung oder Feststellung, dass wir heute nicht das Modell A7 definitiv beschlossen haben, sondern wir haben beschlossen die Arbeiten in dieser Richtung fortzusetzen.

M. le Président. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Si non, je passe au vote. Celles et ceux qui acceptent la proposition de M. de Buman qui dit « étudier par la Commission financière l'opportunité d'une modification éventuelle de la loi sur l'agglomération en introduisant un volet fiscal » le manifestent en levant la main.

Par 35 voix, aucune opposition et 3 abstentions, vous avez accepté cette proposition.

M. le Président. Est-ce qu'il y a d'autres divers ? La parole n'est pas demandée.

Meine Damen und Herren, nun geht es, so wie dies Herr Schwaller präzisiert hat, mit der Ausarbeitung der Statutenvorlage weiter und, wie ich bereits vorhin gesagt habe, auch mit der eigentlichen Knochenarbeit.

L'année 2004 sera passionnante. Les options sont prises. Le travail de fond, à savoir la rédaction du projet de statuts, doit être fait. Un accent plus particulier doit être mis et devra être mis ces prochains mois sur la communication. Je vous remercie d'ores et déjà pour votre engagement. Je clos la séance.

Pour le procès-verbal :

Corinne Margalhan-Ferrat